



AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 6/2022 – Remplacement du tracteur communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le service de la voirie de Chavannes-des-Bois dispose actuellement de deux véhicules :

- Un **pick-up** de marque Mitsubishi de 2003 totalisant 82'156 km au compteur
- Un **tracteur** de marque Kubota de 1998 totalisant plus de 2'140 heures au compteur

Le remplacement du tracteur est devenu nécessaire en raison de son usure, des pannes fréquentes et des coûts de réparation/entretien qui deviennent élevés qu'il engendre. Ainsi, ce sont pas moins de 17'234.30 CHF qui ont été dépensés de 2018 à 2022. Il faut ajouter à ce montant environ 6'400 CHF de frais prévus en 2023.

Acheté neuf en 1998, ce tracteur est l'outil principal de notre voirie depuis **24 ans**. Il sert à tondre, transporter, arroser, déneiger et entretenir les bords de route (épareuse). Un véhicule en bon état et fiable est **indispensable** pour la voirie.

Afin de remplacer cet outil de travail, un cahier des charges a été établi en accord avec l'employé communal en charge de la voirie, notamment la compatibilité avec les accessoires actuellement utilisés comme la remorque à déchets, la citerne d'arrosage et la future remorque que nous recevrons gratuitement de la protection civile. De plus, le nouveau tracteur permettra de saler les routes et les trottoirs durant l'hiver et de ramasser les feuilles mortes, en complément de la balayeuse intercommunale qui intervient seulement une demi-journée toutes les 4 à 5 semaines dans notre village.

Plusieurs offres ont été demandées aux concessionnaires des marques John Deere, Kubota et Massey Ferguson, y compris une évaluation du prix de reprise de l'ancien tracteur. En outre, les frais d'entretien pour les prochains quatre ans ont été comparés afin d'évaluer les charges futures.

Nouveau tracteur et concessionnaire choisi

Après avoir comparé les trois offres reçues, c'est le modèle **Massey Ferguson 1740 M** qui a été choisi en raison de son prix d'acquisition compétitif, de ses faibles coûts d'entretien et de la réputation de la marque. En outre, ce véhicule est équipé d'un filtre à particules et correspond aux dernières normes anti-pollution.

Le concessionnaire sélectionné est une entreprise qui commercialise des tracteurs et machines agricoles depuis trois générations : F. et J. Dubois (www.fjdubois.ch). Cette entreprise est située à Eysins, ce qui représente une distance acceptable (12 km) pour amener le véhicule par la route lors des entretiens programmés.



Illustration d'un tracteur Massey-Ferguson 1740 (image non contractuelle)

Coût d'acquisition

Le prix du tracteur et de ses accessoires se compose comme suit :

Descriptif	Prix en CHF
Tracteur Massey Ferguson 1740 (40 cv)	61'011
Semoir XTB 250 Inox	7'162,80
Lame à neige EPA V de 182 cm	6'547,10
Aspirateur BAF et bac d'aspiration arrière	17'526,30
Épareuse Mulchy-Ferri T380D	18'706
Total Brut HT	110'953,20
TVA 7,7%	8'543,40
Total brut TTC	119'496,60
Reprise de l'ancien tracteur communal dans l'état actuel	-14'496,60
Total net avec reprise	105'000
Marge pour divers et imprévus (15%) en raison des fortes variations des prix liés à l'inflation et au taux de change	15'750
TOTAL à financer au maximum	120'750 CHF

Coûts de l'entretien programmé

Le coût de l'entretien d'un tracteur se calcule en heures d'utilisation. Sans réparations ou entretiens imprévus, le coût sur 4 ans se compose comme suit :

Année/Heures d'utilisation (sans les pièces de rechange)	Estimation (sans les pièces de rechange)
1 ^{ère} année (env. 150 heures d'utilisation)	500
2 ^{ème} année (env.300 heures d'utilisation)	400
3 ^{ème} année (env.450 heures d'utilisation)	600
4 ^{ème} année (env.600 heures d'utilisation)	800
TOTAL sur 4 ans	2300 CHF

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- vu le préavis municipal 5/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le préavis 5/2022 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'750 destiné à financer l'acquisition d'un tracteur. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt ;
- d'amortir cet investissement sur une durée maximale de 10 ans à partir de l'exercice budgétaire suivant la livraison du tracteur via la ligne budgétaire 430.3310.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Samantha Martin

